

URBANISME

11 rue de la Gare – 82 boulevard de Brandebourg et 107 boulevard Paul Vaillant-Couturier

Conventions de transfert de gestion patrimoniale avec la SADEV94

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de l'opération d'aménagement dénommée « Ivry Confluences », la commune d'Ivry-sur-Seine procède à l'acquisition (par voie amiable et de préemption) de plusieurs ensembles immobiliers dont ceux situés au 11 rue de la Gare - 82 boulevard de Brandebourg et 107 boulevard Paul Vaillant-Couturier, parcelles cadastrées section AP n° 8 et AY n° 9 à Ivry-sur-Seine, d'une superficie cadastrale respective de 1431 m² et 509 m².

Le Conseil municipal a approuvé, par délibération en date du 21 octobre 2010, la vente de ces immeubles à la société SADEV94, titulaire de la concession d'aménagement afférente, qui les a rachetés à la Commune le 7 décembre 2010.

Cependant, compte tenu de l'importance de ces propriétés et de leur situation, la Commune a souhaité pouvoir en avoir la jouissance pendant la durée du portage par la société SADEV94.

Ainsi, sa gestion par la Commune permettra de mieux suivre les risques d'occupations illicites et surtout de permettre des logements d'urgence temporaires, ces biens étant en partie louables.

Pour ce faire, il est nécessaire de conclure une convention de transfert de gestion patrimoniale entre la Commune et la SADEV94 pour chacun des deux immeubles.

Aussi, je vous propose d'approuver les conventions de transfert de gestion patrimoniale avec la SADEV94 concernant les ensembles immobilier sis 11 rue de la Gare - 82 boulevard de Brandebourg et 107 boulevard Paul Vaillant-Couturier, parcelles cadastrées section AP n° 8 et AY n° 9 à Ivry-sur-Seine, d'une superficie cadastrale respective de 1431 m² et 509 m².

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : - conventions de transfert de gestion patrimoniale,
- plans de situation.

URBANISME

11 rue de la Gare – 82 boulevard de Brandebourg et 107 boulevard Paul Vaillant-Couturier

Conventions de transfert de gestion patrimoniale avec la SADEV94

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2241-1 et suivants,

vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains,

vu sa délibération en date du 22 janvier 2004 approuvant la révision du plan local d'urbanisme (PLU), modifié en dernier lieu le 21 octobre 2010,

vu sa séance en date du 18 novembre 2004, au cours de laquelle a été présenté le schéma d'aménagement de référence du secteur « Avenir-Gambetta » du 6 octobre 2004, élaboré à la suite de l'étude urbaine et de programmation,

vu sa délibération en date du 15 février 2007, approuvant le traité de concession dénommé « concession d'aménagement Avenir-Gambetta » et désignant la société SADEV94 comme concessionnaire,

vu sa délibération en date du 25 juin 2009 approuvant les objectifs d'aménagement du projet urbain « Ivry Confluences » et le lancement de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC),

vu ses délibérations en date du 24 juin 2010 confirmant les objectifs d'aménagement du secteur « Ivry Confluences », prenant acte du bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC « Ivry Confluences » et à la révision simplifiée du PLU, émettant un avis favorable sur le dossier de création de la ZAC Ivry-Confluences et demandant au Préfet sa création, et approuvant les conclusions du bilan de la concertation et les préconisations formulées pour la poursuite de la mise en œuvre du projet,

vu le décret n° 2007-783 du 10 mai 2007 délimitant le périmètre juridique Opération d'Intérêt National (OIN) du secteur d'Orly-Rungis-Seine-Amont couvrant 190 hectares du territoire de la commune d'Ivry-sur-Seine,

vu l'arrêté préfectoral n°2010/7224 du 28 octobre 2010 créant la ZAC Ivry Confluences,

vu ses délibérations en date du 16 décembre 2010 approuvant l'avenant de résiliation de la concession d'aménagement de l'opération de restructuration urbaine Avenir Gambetta, désignant la société SADEV94 comme aménageur de la ZAC Ivry Confluences et approuvant le traité de concession afférent,

vu les actes authentiques de vente des biens immobiliers sis 107 boulevard Paul Vaillant-Couturier et 11 rue de la Gare - 82 boulevard de Brandebourg à Ivry-sur-Seine, conclus respectivement les 7 avril et 28 septembre 2010 au bénéfice de la Commune,

vu sa délibération en date du 21 octobre 2010 approuvant la vente à la société SADEV94 des biens susvisés, et conclue le 7 décembre 2010,

considérant l'intérêt pour la Commune de conserver la gestion desdits biens afin, notamment, d'éviter tous risques d'occupations illicites et permettre des logements d'urgence temporaires,

vu les conventions de transfert de gestion patrimoniale, ci-annexées,

vu les plans de situation, ci-annexés,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 39 voix pour et 5 voix contre)

ARTICLE 1 : APPROUVE les conventions de transfert de gestion patrimoniale au profit de la SADEV94 concernant les ensembles immobiliers sis 11 rue de la Gare - 82 boulevard de Brandebourg et 107 boulevard Paul Vaillant-Couturier, parcelles cadastrées section AP n° 8 et AY n° 9 à Ivry-sur-Seine, d'une superficie cadastrale respective de 1431 m² et 509 m².

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à les signer, ainsi que tout acte y afférent.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 31 JANVIER 2011

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 28 JANVIER 2011